

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine qui a eu lieu à **19 h le mardi 6 avril 2021** dans l'espace virtuel de Zoom Meeting par visioconférence.

À laquelle sont présents :

Madame Ginette Gauvin, mairesse suppléante
Monsieur René Poirier, conseiller
Monsieur Bernard Cayer, conseiller
Monsieur Jean-Guy Chassé, conseiller
Monsieur Gilles Carpentier, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier, et de la mairesse suppléante, madame Ginette Gauvin.

Sont également présentes :

Madame Nathalie Cormier, secrétaire-trésorière adjointe
Madame Stéphanie Deschênes, gestionnaire de la salle virtuelle

Est absent :

Monsieur René-Carl Martin, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DÉPÔT DE LA PLAINTÉ POUR HARCÈLEMENT PORTANT SUR LE DOSSIER EMPLOYÉ 437**
4. **MANDAT SPÉCIALISÉ EN DROIT DU TRAVAIL — DOSSIER EMPLOYÉ 437**
5. **NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DU DOSSIER EMPLOYÉ 437**
6. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine à 19 h 03 par monsieur le maire, Gilles Carpentier.

Le Conseil de la municipalité siège exceptionnellement en séance extraordinaire par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence, chacune de ces personnes identifiées individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence, la secrétaire-trésorière adjointe et la gestionnaire de la salle virtuelle.

Ceci est possible en raison de la déclaration d'état d'urgence sanitaire émise en vertu du décret 489-2021 du 31 mars 2021 et de l'arrêté numéro 2020-084 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 27 octobre 2020.

2021-04-085

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tel que stipulé à l'article 31 de la section 3 du règlement 10-377 - *Règlement régissant le fonctionnement des assemblées publiques du conseil municipal*, monsieur le maire Gilles Carpentier déclare son incapacité d'agir en raison des sujets traités à la séance tenante et de son conflit d'intérêts par rapport à ces derniers.

La présidence est assumée par madame la mairesse suppléante, Ginette Gauvin, conseillère poste numéro 1, à 19 h 08.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Cayer
APPUYÉ DE : Monsieur René Poirier
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

3. DÉPÔT DE LA PLAINTE POUR HARCÈLEMENT PORTANT SUR LE DOSSIER EMPLOYÉ 437

Il est déposé la plainte pour harcèlement psychologique portant sur le dossier numéro 437 par madame la secrétaire-trésorière adjointe Nathalie Cormier. Cette dernière concerne les agissements de monsieur le maire Gilles Carpentier.

2021-04-086

4. MANDAT SPÉCIALISÉ EN DROIT DU TRAVAIL — DOSSIER EMPLOYÉ 437

CONSIDÉRANT le dossier déposé au point 3 ;

CONSIDÉRANT la nature de ce dernier ;

CONSIDÉRANT l'importance de s'assurer que la situation soit traitée avec neutralité et expertise ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Guy Chassé
APPUYÉ DE : Monsieur René Poirier
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'octroi d'un mandat de gré à gré à la firme Altifica dans le cadre de la gestion du dossier de ressources humaines employé numéro 437 selon l'offre de services datée du 18 mars 2021

2021-04-087

5. NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DU DOSSIER EMPLOYÉ 437

CONSIDÉRANT les démarches à venir ;

CONSIDÉRANT la volonté des élus d'assurer un suivi rigoureux du dossier ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer

et résolu à l'unanimité :

DE DÉSIGNER madame Ginette Gauvin, conseillère poste numéro 1, comme responsable du dossier de ressources humaines employé numéro 437.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question du public.

2021-04-088

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Guy Chassé

APPUYÉ DE : Monsieur René Poirier

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER la séance à 19 h 14.

ORIGINAL SIGNÉ

Mme Ginette Gauvin, mairesse suppléante

ORIGINAL SIGNÉ

Mme Nathalie Cormier, secrétaire-trésorière adjointe